

Animation sportive

19 septembre 2016

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer de la mise en place de la section Animation Sportive pour l'année scolaire 2016/2017. Cette section a pour objet de permettre aux élèves qui le souhaitent, une pratique de l'équitation plus intensive (3 heures par semaine).

Cette activité s'inscrit hors des objectifs scolaires (dans le but d'initier et de préparer au mieux ce groupe de cavaliers aux épreuves sportives officielles).

Elle débute **le 3 octobre 2016** et s'achève en mai par la finale nationale des sections Animations Sportives où se confrontent les équipes des différents lycées agricoles publics, et organisée en partenariat avec « Jeunesse et Sports ».

1 – Cette section est ouverte à 20 cavaliers qui seront retenus en fonction de leur niveau équestre (galop 4 minimum), de leur motivation, de leur comportement et progression scolaire, de leur projet professionnel.

2 – La présence à tous les cours est obligatoire (lundi soir et mercredi soir). Toute absence devra être justifiée par un certificat médical. Nous insistons, par ailleurs sur la notion d'engagement personnel de l'élève.

3 – La licence est obligatoire pour pouvoir participer à cette animation sportive.

4 – Les classements obtenus par les cavaliers de l'Animation Sportive lors des compétitions officielles seront enregistrées afin d'établir leur progression individuelle.

5 – La section comprendra deux groupes de niveau. La participation financière des familles au coût de la reprise horaire est fixée à 6.48 euros. Toute inscription vaut facturation. Seules les absences de 15 jours minimum justifiées par un certificat médical pourront être déduites.

6 – L'admission ou non dans cette section ne change en rien les conditions d'enseignement de l'équitation dans la classe de votre enfant, ni les conditions nécessaires à la poursuite d'études. L'inscription à la sélection est à confirmer par retour du coupon, ci-joint, avant le 26 septembre 2016.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Proviseur Adjoint

G. APPERE

CANDIDATURE SECTION ANIMATION SPORTIVE

(date limite DEFINITIVE de RETOUR au LYCEE : 26 septembre 2016)

Je soussigné(e), responsable légal de l'élève
....., en classe de

Galops :

sollicite son admission en SECTION ANIMATION SPORTIVE EQUITATION

Je m'engage à supporter financièrement cette charge supplémentaire, soit 19.44 euros par semaine d'enseignement correspondant à 3 heures d'équitation.

A le ,.....

Signature